



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 27 janvier 2025 à 19h à la Salle communautaire du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:
Siège #5 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent. Les élus renoncent à l'avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - POINTS DE DISCUSSION
 - 3.1 - Fin de contrat
 - 3.2 - Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Fin de contrat

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre fin au contrat de travail de Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon en qualité de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

Il est proposé par M. Guillaume Giroux et adopté à l'unanimité :

D'approuver la résiliation du contrat de travail de Mme Bouchard-Gagnon en qualité de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, à compter du 27 janvier 2025. Un délai de deux semaines sera accordé pour effectuer la passation de dossiers.

2025-01-20

2025-01-21



N° de résolution
ou annotation

2025-01-22

QUE cette résiliation soit effectuée conformément aux conditions stipulées dans l'entente de fin d'emploi.

ADOPTÉE

3.2 - Nomination de la directrice générale et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton sera vacant suivant la fin d'emploi de Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon;

ATTENDU QUE le conseil a retenu la candidature de Mme Julie Lemelin pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par M. Richard Bisson et adopté à l'unanimité:

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton à compter du 27 janvier 2025.

QUE les conditions de travail de Mme Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière, soit fixées par le contrat de travail établie entre la municipalité et Mme Lemelin;

QUE le conseil autorise la mairesse à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de cette dernière;

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2025-01-23

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h08.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière